

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 25 juin 2024 / N° 62

Président : M. Eric Schaller, président du Conseil général
Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire
Lieu : Centre communal de Vicques, salle au 1^{er} étage

1. Ouverture de la séance

Le président, M. Eric Schaller, ouvre la séance à 19h30. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire, les représentants de la presse ainsi que le public.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°22 du jeudi 13 juin 2024 ;
- par courriel ;
- par affichage public.

Sont présents : Floriane Beuret, Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martial Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Laura Frund, Eric Lachat, Gabrielle Maître-Brusatin, Léna Joliat, Alain Munier, Nicolas Ruchti, Maël Ruffieux, Eric Schaller, Louise Schaller, Laurent Steulet, Damien Voisard, Catherine Wolff, Joseph Zmoos.

Excusés : Fabrice Lachat

22 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint ;

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2023 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Réponse à la question écrite « extinction de l'éclairage public : éclaircissement » ;
5. Approuver les comptes de l'exercice 2023 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgsoies de Vicques, Vermes et Montsevelier ;
6. En vue de l'ouverture d'une antenne UAPE à Corban en août 2024 ;
 - Voter une dépense d'investissement de 25'000 frs pour l'aménagement des locaux ;
 - Voter un dépassement de crédit budgétaire de 104'600 frs pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la nouvelle UAPE ;

7. Ratifier le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) du Syndicat des eaux du Val Terbi ;
8. Discuter et préavisier l'intégration du réseau d'eau de Vermes au Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT). Elaborer le message au corps électoral ;
9. Octroyer un soutien financier au FC Vicques de 110'000 frs au total, en vue du remplacement de l'éclairage des terrains de football comprenant :
 - a) Une participation financière de 50'000 frs maximum ;
 - b) Un prêt de 60'000 frs maximum, remboursable en 10 ans, sans intérêts ;
10. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de Mme Jesintha THANGARAJAH et de son fils Thamillavann THANGARAJAH dans le cadre d'une naturalisation ordinaire ;
11. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Diego Laurent LOVERA dans le cadre d'une naturalisation ordinaire ;
12. Communications.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance a été envoyé par courriel et est disponible sur le site internet de la commune.

Comme aucune modification n'est demandée **le procès-verbal de la séance du 12 décembre est accepté à l'unanimité** et son auteure remerciée.

3. Questions orales et interventions

Une question écrite intitulée « quelles possibilités en matière de collaborations intercommunales » a été déposée par M. Michel Darbellay.

Celle-ci sera traitée selon l'article 35 du règlement du Conseil général de la Commune mixte de Val Terbi.

Pour la première question, **Mme Léna Joliat** s'avance à la tribune :

3.1 Capacité d'accueil de la Maison de l'enfance à Vicques

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, chers collègues. Ma question de ce soir porte sur la Maison de l'enfance à Vicques.

Je pars dans un premier temps d'un constat personnel et également sur la votation communale de mars 2024.

Mes filles sont inscrites respectivement depuis 2 ans et 1 an et demi à la Maison de l'enfance de Vicques et on m'a informé que les groupes étaient malheureusement complets pour la rentrée d'août 2024.

En échangeant avec d'autres parents habitants Vicques, je me suis rendue compte qu'ils vivaient la même situation que moi. C'est-à-dire, pas de solution de garde dans le village.

Lors de la dernière votation communale, nous avons accepté le Plan d'aménagement local révisé. Et le projet est d'augmenter la population de Val Terbi de 461 habitants dont 369 rien que pour le village de Vicques dans les 10 prochaines années.

Ma question est donc la suivante : Si la Maison de l'enfance ne peut déjà pas satisfaire la population actuelle en termes de places d'accueil, comment le Conseil communal va-t-il remédier à cette situation avec l'augmentation de la population prévue ? »

Réponse de **M. Samuel Rohrbach** :

« Notre commune a toujours eu le souci de l'accueil de la petite enfance. Il y avait d'abord la crèche gérée par une fondation avec le soutien de la commune de Vicques à l'époque. Puis nous avons investi dans la construction du bâtiment actuel avec l'accueil initial de 39 enfants, puis depuis 3 ans, un passage à 50 enfants pour s'adapter à la demande.

En parallèle depuis 2 ans nous avons initié, en obtenant l'accord de Mervelier et Courchapoix, la recherche d'une solution UAPE pour le haut Val Terbi (ouverture cet été si vous l'approuvez tout à l'heure).

Le Conseil communal, et en particulier le Comité de direction, est conscient de ce manque de places sur Vicques. Nous avons d'ailleurs décidé d'attribuer l'ancienne salle de la fanfare à la crèche afin de permettre ponctuellement des dépassements de la capacité de 50 places. Cette salle est aussi d'ailleurs parfois utilisée.

Par contre, le besoin malgré tout ne se tarit pas. Il semble bel et bien que nous sommes face à une évolution sociétale importante qui continuera certainement à la suite au départ à la retraite de la pléthorique génération des 55 à 65 ans. En effet, il faudra plus de monde pour travailler et donc plus de solutions de garde. Conscients de cela, nous avons mandaté la directrice de la crèche afin d'évaluer la pertinence de demander des places supplémentaires ici ou dans le haut Val Terbi, pour répondre à ce besoin car nous sommes convaincus que c'est un devoir de la collectivité ».

Mme Léna Joliat est satisfaite.

3.2 Des gobelets recyclables pour les manifestations

La deuxième question est développée par **M. Martin Clerc** :

« Lors de manifestations à l'Atrium, il est nécessaire désormais de servir des gobelets recyclables. Comme vous le savez la vaisselle plastique n'est plus autorisée. Lors de tels événements populaires la vaisselle en verre n'est pas recommandée pour les bières et soda.

Certes les organisateurs ont la possibilité de chercher ces gobelets dans des entreprises spécialisées, mais c'est une contrainte supplémentaire, alors que la vaisselle est fournie avec la location de la salle.

ViCulturelle a mis à de nombreuses fois ses gobelets à disposition des locataires. C'est bien la preuve de ce besoin.

Le Conseil communal serait-il d'accord d'équiper les lieux à louer de gobelets recyclables à l'effigie de la commune du Val Terbi ? »

Réponse de **M. Samuel Rohrbach** :

« Lors de sa séance du 6 mai 2024, le Conseil communal a décidé d'acheter 3000 gobelets estampillés avec le logo de la commune et de les répartir dans les 4 villages ».

M. Martin Clerc est satisfait.

3.3 Rue du Creux et la famille Charmillot

C'est ensuite au tour de **M. Clovis Chételat** de gagner la tribune :

« Pour donner suite à la réaction de plusieurs de nos citoyens-nes de Vicques, je me dois, en tant qu'élu du peuple, de monter à cette tribune.

Comme on peut le constater sur les photos montrées à l'écran, la rue du Creux est souvent obstruée par toutes sortes de véhicules, qu'ils soient agricoles ou autres. De plus, des travaux de maçonnerie ont été faits et la route a été fermée pendant deux jours.

Certains-es citoyens-nes en arrivent à se demander si cette route n'est pas privée car il est souvent impossible de la traverser.

Un container a également été posé à l'ouest de la parcelle au bord de la rue de la Frimesse. Il a vite été recouvert de planches sous forme de coinneaux.

Du bétail est également arrivé en quelques jours, nous espérons que les normes sur la détention d'animaux sont respectées.

Voici mes questions :

1. Un permis a-t-il été délivré pour les travaux de maçonnerie ?
 - Si ce n'est pas le cas, pourquoi nos autorités ne sont pas intervenues ?
2. La Commune pense-t-elle intervenir concernant les véhicules qui obstruent régulièrement la rue ?
3. Pour terminer, la pose d'un container est-elle légale ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse ».

Réponse de **M. le Maire Claude-Alain Chapatte** :

« Les faits constatés dans cette quadruple question orale sont connus de la commune qui n'est pas restée les bras croisés et va bien évidemment remettre une compresse suite à cette intervention.

Pour les questions concernant les travaux, la commission de l'urbanisme qui agit en tant que police des constructions sera mandatée pour vérification. A savoir tout de même que tous les travaux qui remettent le bâtiment à l'identique ne nécessitent généralement pas de permis.

Pour la question ayant trait à la rue obstruée. La situation de ce petit bout de rue est particulière car il est situé au milieu d'une exploitation agricole. De plus, la partie centrale appartient à la bourgeoisie alors que de larges bandes sur les côtés à certains endroits sont propriétés de privés en particulier de l'exploitant agricole. S'il est évident que l'exploitation engendre une utilisation inévitable de la route, il n'en demeure pas moins que cet usage devrait être nettement moindre et permettre dans toute la mesure du possible le passage à qui le veut.

La commune a déjà effectué plusieurs demandes à l'exploitant, avec notamment dans un passé récent :

- 1) une intervention citoyenne avait déjà été faite lors de l'assemblée bourgeoise de novembre 2022 pour relayer la problématique et qu'une demande avait suivi à l'exploitant, notamment dans le cadre de la signature des baux à ferme pour les parcelles bourgeoises.

2) la dernière fois par mon intermédiaire oralement il y quelques mois, une demande spécifique de laisser ce passage libre dans toute la mesure du possible suite à des demandes citoyennes. Force est de constater que les engagements pris n'ont pas été respectés par l'exploitant.

Pour donner suite à cette question et par cohérence de suivi de nos demandes passées, la commune va donc mettre en place les mesures adéquates afin de revenir à une situation conforme à la loi.

Concernant la dernière question sur le container : celui-ci provient du Tritout et a été déposé à cet endroit en attendant son affectation définitive à un autre endroit qui devrait être définitif et accompagné d'un permis. Le propriétaire du container nous a indiqué qu'il sera déplacé d'ici la fin de l'été. A savoir qu'un dépôt de container de moins de 6 mois ne nécessite pas de permis ».

M. Clovis Chételat est satisfait.

3.4 Abris de la protection civile - qu'en est-il de leur entretien ?

La dernière intervention est demandée par **Mme Catherine Wolff** qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A ce jour, personne ne peut ignorer que notre monde vit une période troublée où les conflits armés font rage un peu partout. La menace nucléaire est brandie régulièrement par certains dirigeants. De plus, notre commune se situe à moins de 100 km des centrales nucléaires de Fessenheim (susceptible de rouvrir) et de Mühleberg. Nous savons tous qu'elles ne sont plus de prime jeunesse et leur fermeture a déjà été discutée et reportée à plusieurs reprises en raison de leur vétusté et risque de catastrophe nucléaire.

Comme chaque citoyen suisse et pour notre sécurité, ma famille a eu l'obligation de participer au financement de l'abri PC afin qu'en cas de catastrophe un endroit sécurisé puisse nous accueillir. A Vermes, les locaux se trouvent sous la place de sport située derrière la halle de gymnastique.

Il y a quelques mois j'ai eu la possibilité de visiter les lieux et il faut bien dire qu'en l'état, ils ne sont pas du tout accueillants et j'espère de tout cœur ne jamais devoir y séjourner, car la ventilation est défectueuse, les sanitaires mériteraient une révision, l'endroit sent la moisissure par manque d'aération, les lits matelas/couvertures/oreillers ne sont plus emballés et sentent mauvais. La partie cuisine hors-service est actuellement occupée occasionnellement par des jeunes gens du village qui chauffent les locaux avec des moyens plus que discutables et possiblement dangereux notamment pour leur santé mais aussi en cas d'incendie.

Je suis bien consciente que l'endroit n'est pas un club de vacances, mais il me semble qu'un bon « coup de balai régulier » ne serait pas superflu au moins pour maintenir ces locaux et leurs installations en état et si nécessaire opérationnels.

Mes questions :

1. Est-ce que pour l'abri PC de Vermes un état des lieux régulier et si nécessaire une remise en état peuvent être envisagés ?
 - Si oui à quelle fréquence, par exemple 1 x par année ?
2. Et en général qu'en est-il pour les abris des 4 villages de Val Terbi ?

Je vous remercie de votre réponse. »

La réponse du Conseil communal est donnée par **M. Pierre Lovis** :

« Réalisés pour protéger la population en cas de conflit armé, les abris de protection civile peuvent servir en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Toute personne résidant en Suisse a l'obligation d'avoir une place protégée.

La Suisse dispose de différents types d'infrastructures dédiées à la mise à l'abri de la population :

- Les abris privés
- Les abris publics
- Les constructions protégées

En temps de paix, un abri reste un lieu de vie pouvant être utilisé à d'autres fins : entrepôt, cave, salle de bricolage, de jeux, local d'archivage. Son propriétaire peut l'utiliser librement à condition de n'apporter aucune modification à l'enveloppe, aux portes, aux volets blindés ou au système de ventilation. Si un conflit armé se dessine, les abris, privés et publics doivent pouvoir être rendus opérationnels dans un délai de 5 jours.

Les 5 abris publics que compte la Commune (2 à Vicques et 1 dans chaque autre localité) sont aussi utilisés à des fins civiles : entreposage du matériel des sociétés locales, salles de rencontre. Cette disposition a été annoncée à l'ECA Jura qui contrôle les prescriptions en matière de sécurité incendie.

Afin d'offrir une bonne protection, les abris doivent répondre à des normes pour assurer la protection de la population. Les travaux d'entretien techniques spécifiques doivent être faits par une entreprise externe afin de respecter les normes.

En dehors de cet entretien obligatoire, des travaux d'entretien simples, comme le nettoyage de l'abri ou des issues de secours, peuvent être faits par les communes afin d'assurer une bonne disponibilité des abris.

Nous pouvons vous assurer que les abris de protection civile sont entretenus conformément aux exigences de protection de la population. Cependant, nous reconnaissons que certains travaux simples pourraient effectivement améliorer l'état général des abris. Ces actions permettraient de rendre les abris disponibles plus rapidement en cas de nécessité, notamment en cas de conflit armé, où il est crucial que les abris soient opérationnels dans un délai de cinq jours ».

Mme Catherine Wolff est partiellement satisfaite.

4. Réponse à la question écrite « extinction de l'éclairage public : éclaircissement

[La question écrite](#) a été déposée par **M. Gabriel Friche** lors de la séance du 7 novembre 2023.

En amont de cette séance, le Conseil communal a transmis sa réponse au Conseil général :

Préambule

En réponse à la question écrite concernant l'extinction de l'éclairage public, nous souhaitons d'abord fournir des informations sur l'état actuel du projet.

BKW, l'entreprise mandatée pour l'installation des nouveaux lampadaires, avait jusqu'au 15 mai pour finaliser la mise en place. Malheureusement, des problèmes techniques liés au fournisseur ont retardé cette échéance. BKW travaille actuellement avec le fournisseur pour résoudre ces problèmes. Le Conseil communal recevra prochainement des propositions de la part de BKW permettant la mise en œuvre du projet tel que commandé initialement. Nous espérons que ces ajustements seront terminés d'ici la fin de

l'année. En attendant, une solution provisoire a été mise en place avec un éclairage dégressif mais permanent et uniforme dans tous les villages concernés.

Il convient encore de préciser que Val Terbi n'est pas la seule commune affectée par ce problème car d'autres communes de la région sont également concernées.

Réponse à la question 1

Le Conseil communal confirme qu'il tiendra les promesses faites lors de la réponse à l'interpellation de M. Patrick Cerf.

Pour être plus précis :

- En semaine, l'éclairage à Montsevelier sera avancé à 4h50, garantissant ainsi une lumière suffisante pour les premiers bus du matin.

- Le week-end, un système d'allumage par détection sera étendu à toute la nuit.

Ces mesures seront implémentées dès que les problèmes techniques actuels seront résolus par les BKW, qui sont pleinement conscients de ces demandes et les intégreront lors de la suite des travaux. Nous n'avons fait aucune autre promesse, estimant que ces solutions répondent majoritairement aux besoins des habitants tout en respectant la motion du Conseil général. Il est crucial de souligner l'importance de cette motion, qui vise également à protéger la nature, notamment face à la disparition de plus de 80% des insectes en Suisse au cours des 30 dernières années. Nous considérons que cette balance des intérêts est toujours d'actualité et nécessaire.

Réponse à la question 2

Concernant l'économie d'énergie engendrée, il n'y a pas de données permettant de distinguer la part d'économie imputable à l'extinction nocturne, de celle imputable au passage à la technologie LED. Toutefois, les chiffres globaux pour les quatre localités montrent une dépense totale de 15'000 frs en 2023, contre une moyenne de 80'000 frs par an pour les quatre années précédant le début des travaux.

Partant du principe que le total des heures de jour et le total des heures de nuit sont égaux sur l'ensemble de l'année, on peut raisonnablement admettre que la part d'économie réalisée par l'extinction nocturne des lampadaires est de moitié. La mise en place d'ampoules LED a permis encore de diminuer de moitié la facture.

Cela se confirme à l'observation des données concernant la consommation électrique.

A Corban, par exemple, alors que la consommation des lampadaires était de 57'000 kWh avant travaux, elle n'était « plus que » de 12'500 kWh après la mise en œuvre des deux mesures.

Ces résultats démontrent clairement la pertinence financière de cet investissement, bien que sa mise en œuvre, malheureusement pas terminée, ait demandé beaucoup d'efforts de la part du Conseil communal.

Si le résultat financier est particulièrement réjouissant, les bénéfices ne se limitent pas aux économies réalisées. Il est essentiel de mettre en lumière les avantages significatifs de ces mesures pour la sauvegarde de la biodiversité et le bien-être des habitants, notamment en termes d'amélioration de la qualité du sommeil.

M. Gabriel Friche est partiellement satisfait et demande la parole. Selon l'art. 35 al. al 5. M. le Président lui accorde son droit de répondre.

Ses mots sont les suivants :

« Je rappelle qu'il n'y a pas eu de promesse à l'interpellation. Il a été dit que l'extinction pouvait s'adapter aux horaires des transports publics. Il a aussi été dit qu'il était possible d'ajuster les horaires du matin. On parle donc de possibilité, le Conseil communal est donc libre de le faire.

Je rappelle que Mme Dominique Rudolf, suite à mon intervention a dit qu'il fallait ajouter les besoins des personnes en situation de handicap dans les points entre parenthèse de la motion.

Nos besoins ne sont à priori pas 100% pris en compte et j'aimerais que l'on arrête de parler d'insectes au détriment des personnes qui ont un besoin particulier. C'était l'objet de ma question dont il n'est nullement question dans votre réponse. Je souligne malgré tout que le système dynamique mis en place pour le weekend convient parfaitement et je remercie le Conseil communal pour cela.

Concernant les économies d'énergie, lors du développement de la motion, il a été dit que l'économie serait minime comparée au passage au LED, C'est cela que je voulais savoir. J'ai donc réfléchi un peu et ai trouvé la réponse à ma question : Sachant que le passage au LED occasionne une économie de 70%, et avec comme exemple les chiffres de Corban, on peut aisément dire que l'économie pour le passage au LED fut de 40'000 frs et celle de l'extinction de 4'600 frs. D'éteindre, cela fait certes une économie, mais de changer les ampoules, c'était beaucoup mieux.

J'aimerais pour conclure, et j'entends cela partout, dire que le handicap fait peur. Nous sommes 22% de la population à vivre avec un handicap. L'inclusion devrait être une priorité, la convention de l'ONU pour le droit des personnes handicapées l'exige. Si chacun prend conscience de cela, on va y arriver. Le chemin sera long.

L'initiative pour l'inclusion, est une excellente manière de prendre conscience de cette réalité. J'ai ici des feuilles de signatures. Si vous la signer, vous faites un pas envers nous et nous vous en serons reconnaissant, merci donc pour votre signature ».

M. le Président remercie **M. Gabriel Friche** pour son intervention.

5. Approuver les comptes de l'exercice 2023 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier

L'entrée en matière est faite par **M. le Maire, Claude-Alain Chapatte** :

Les comptes 2023 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier sont soumis au Conseil général pour approbation.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

M. Claude-Alain Chapatte reprend en ces termes :

Les comptes ont été vérifiés par notre fiduciaire Fidag Jura SA pour la partie communale. Ceux des trois bourgeoisies ont été vérifiés par la Commission des finances.

BOURGEOISIES

- Montsevelier : excédent de produits de 10'309 frs (excédent de produits de 2'515 frs au budget).
- Vermes : excédent de produits de 17'314 frs (excédent de charges de 35 frs au budget).

- Vicques : excédent de produits de 33'174 frs (excédent de produits de 23'230 frs au budget).

Pas de dépassement budgétaire pour les 3 bourgeoisies.

Fortune nette	2022	2023
Bourgeoisie de Montsevelier	515 700	526 000
Bourgeoisie de Vermes	831 900	849 300
Bourgeoisie de Vicques	1 804 800	1 837 900

M. Claude-Alain Chapatte donne les explications suivantes :

MUNICIPALITE

La commune de Val Terbi boucle l'exercice 2023 sur un bénéfice de 57'000 frs alors qu'un déficit de 206'000 frs était attendu.

Les charges communales ont, dans leur ensemble, été bien maîtrisées. Les rentrées fiscales sont supérieures au budget :

- Impôts des personnes physiques + 34'700
- Variation d'impôts + 243'100
- Impôts des frontaliers + 111'700
- Retraits en capital + 295'600
- Impôts des personnes morales + 20'600
- Impôts sur les gains immobiliers + 140'200

Les bons chiffres des comptes 2023 ont permis l'attribution de 500'000 frs à la provision de politique budgétaire. Celle-ci pourra en particulier être utilisée pour lisser les résultats de ces prochaines années.

FINANCEMENTS SPECIAUX

- **Le financement spécial des déchets** un montant de 77'500 frs attribué au fonds de réserve.
- **Elimination et traitement des eaux** : un manque de 29'200 frs est enregistré
- **Approvisionnement en eau potable (Vermes)** : un manque de 33'800 frs est enregistré.
- **Corrections de cours d'eau** : un versement de 81'000 frs au fonds de réserve effectué.
- **Ouvrages collectifs** : un montant de 16'900 frs a été attribué aux financements spéciaux.

AUTOFINANCEMENT

► **Capacité d'autofinancement réelle**

2017: 1 620 000 frs

2018: 1 342 000 frs

2019: 1 767 000 frs

2020: 1 100 000 frs

2021: 1 681 000 frs

2022: 1 427 000 frs

2023: 1 423 100 frs

► **Endettement net** : 2'850 frs par habitant (3'303 en 2022)

Le ratio de l'endettement net par rapport aux revenus fiscaux est de 113.78%. Il est donc qualifié d'élevé par le service des communes.

CONCLUSION

Aucune dépense dépassant les compétences du Conseil communal n'est à ratifier.

A nouveau les comptes sont parfaitement maîtrisés. Il tient à remercier la caisse communale, la directrice de la crèche ainsi que ses collègues du Conseil communal pour participer activement à ces bons résultats.

Dans ses séances des 27 mai et 3 juin derniers, le Conseil communal a approuvé les comptes 2023, et il vous invite à en faire de même ce soir.

M. Eric Schaller réitère ses remerciements à l'ensemble des acteurs et scrute la salle en vue d'éventuelles questions. Comme personne ne demande la parole, il propose de passer au vote.

Décision :

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2023 de la **Commune mixte de Val Terbi**, présentant un **bénéfice de 57'003.82 frs**.

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2023 de la **Bourgeoisie de Montsevelier**, présentant un **bénéfice de 10'308.80 frs**.

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2023 de la **Bourgeoisie de Vermes**, présentant un **bénéfice de 17'313.50 frs**.

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2023 de la **Bourgeoisie de Vicques**, présentant un **bénéfice de 33'174.03 frs**.

6. En vue de l'ouverture d'une antenne UAPE à Corban en août 2024 ; Voter une dépense d'investissement de 25'000 frs pour l'aménagement des locaux ; Voter un dépassement de crédit budgétaire de 104'600 frs pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la nouvelle UAPE

M. Samuel Rohrbach monte à la tribune pour l'entrée en matière :

« Depuis plusieurs années, il y a une forte demande pour l'UAPE. Le Conseil communal s'est approché de ceux de Courchapoix et de Mervelier pour trouver une solution. Celle retenue avec le soutien des trois exécutifs passe par l'ouverture d'une antenne de la Maison de l'enfance à Corban. Je vous invite donc à accepter l'entrée en matière sur ce projet afin de vous présenter les détails ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

« Avant de vous présenter le projet, je tiens à vous fournir quelques éléments informatifs pour être clair et franc afin que vous puissiez voter en toute connaissance de cause :

Aujourd'hui, la maison de l'enfance accueille les enfants entre 6h30 et 18h30, il y a de plus en plus d'enfants pris en charge tôt et d'enfants qui restent jusqu'en toute fin de journée. De ce fait, l'encadrement nécessaire est plus important. La directrice gère très bien cela en recourant actuellement aux heures supplémentaires. Nous sommes en train d'évaluer ce qu'il faudrait comme EPT en plus pour le budget 2025 afin d'éviter ces heures supplémentaires et répondre aux besoins. Une première estimation donne 0,9 EPT en plus, mais cela sera clarifié en août par rapport aux inscriptions. Nous devons venir devant vous avec ces EPT supplémentaires quel que soit votre décision aujourd'hui.

Il y a une demande de la part des sociétés de Corban pour refaire la cuisine. Même sans l'ouverture de l'UAPE, il faudra faire un investissement pour cela. Cet investissement vous sera présenté lors d'un prochain Conseil général. En attendant, une solution provisoire pour faire la vaisselle de l'UAPE sera trouvée.

De plus, les classes du cercle scolaire du Haut Val Terbi seront déplacées à la rentrée, mais cela n'a pas de lien avec notre projet d'ouverture.

Les démarches pour cette ouverture ont été faites en discutant avec les communes de Courchapoix et Mervelier. Le site de Corban a été retenu de par sa situation et du fait de la place suffisante dans le bâtiment. De plus, nous évitons de faire concurrence à la crèche privée de Courchapoix.

La demande initiale faite au Canton pour une ouverture en août 2023 portait sur 15 places subventionnées. La réponse arrivée tardivement nous a fait repousser l'ouverture d'une année.

Finalement, le Canton a accepté notre demande au début de cette année mais seulement pour 10 places subventionnées. Cela n'empêche pas d'accueillir plus d'enfants si besoin. A noter que ces 10 places supplémentaires sont comptées avec les places actuelles pour le subventionnement, ce qui permettra un équilibre entre les deux sites pour le subventionnement.

Deux salles seront prises pour les besoins de l'UAPE, il restera donc suffisamment de locaux pour les classes de l'école primaire : deux salles de classe, une salle de co-enseignement, une salle d'activités manuelles, une salle des maîtres et la halle de gym.

Nous ouvrons cette antenne de façon provisoire. Les expériences des autres communes montrent qu'il faut deux ans pour qu'une structure tourne. Les contrats seront donc d'abord à durée déterminée. Les investissements pour la mise en place de l'UAPE seront légers et viseront le strict nécessaire. Si l'intérêt et le besoin se confirment l'UAPE sera rapidement pérennisée.

Les investissements portent sur du matériel de base (vaisselle, tables, téléphone, ordinateur, jeux, etc...), matériel qui pourra être utilisé à Vicques le cas échéant. Il y aura aussi quelques frais liés au bâtiment en particulier l'installation d'une armoire pour ce qui concerne le téléphone et le Wifi de l'école primaire et de l'UAPE.

L'ouverture de cette UAPE demandera 1,5 EPT pour l'encadrement des enfants et la conciergerie. A cela s'ajoute les frais de fonctionnement tels que la location des locaux et diverses dépenses débouchant sur un dépassement de crédit de 104'600 frs par rapport au budget 2024 que vous aviez accepté.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. le Président scrute la salle en donnant la possibilité à chacun de s'exprimer. Constatant que la parole n'est pas demandée, il propose de passer au vote.

Décision :

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général, en vue de l'ouverture d'une antenne UAPE à Corban en août 2024, **accepte la dépense d'investissement de 25'000 frs pour l'aménagement des locaux et accepte le dépassement de crédit de 104'600 frs pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la nouvelle UAPE.**

7. Ratifier le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) du Syndicat des eaux du Val Terbi

Ce point est présenté par **M. Yvan Burri** :

« M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,
Au vu de la loi cantonale du 28 octobre 2015 et son ordonnance du 29 novembre 2016, le Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT) se doit de renouveler son règlement sur l'approvisionnement en eau potable. Comme celui des eaux usées, il est basé sur un règlement type fourni par le service des communes. Aussi, M. le Président je vous prie de passer à l'entrée en matière ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

« Ce règlement qui vous est soumis concerne les devoirs et obligations du Service des eaux ainsi que les rapports entre les entités publiques et privées et le SEVT.

Il règlemente tant les installations publiques que privées de manière à assurer la délivrance d'une eau potable de qualité à une quantité suffisante pour l'industrie, l'agriculture, les commerces, les institutions de santé et les abonnés privés situés dans le périmètre du PGA.

Un volet en assure le financement de manière durable conformément aux décisions du Parlement jurassien. Comme vous avez pu en prendre connaissance il est constitué de 4 volets.

- Les généralités
- a) • Les installations publiques d'approvisionnement en eau potable
- b) • Les installations privées d'approvisionnement en eau potable
- Le financement
- Les dispositions légales

Le tout réparti dans 56 articles. A cela s'ajoute encore le règlement tarifaire adopté par l'assemblée générale du SEVT dont c'est la compétence.

Le comité du Service des eaux du Val Terbi, l'Assemblée des délégués du SEVT ainsi que le Conseil communal vous enjoignent d'accepter le nouveau règlement d'approvisionnement en eau potable. Je vous remercie de votre attention. »

M. Eric Schaller ouvre la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, il propose de voter.

Décision :

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général **ratifie le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) du Syndicat des eaux du Val Terbi.**

8. Discuter et préavisier l'intégration du réseau d'eau de Vermes au Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT). Elaborer le message au corps électoral

M. Yvan Burri poursuit avec le point suivant :

« Actuellement, le réseau d'eau de Vermes est géré de manière indépendante par la Commune de Val Terbi, en dépit de la fusion intervenue en 2013. En 2018, le Conseil communal s'est approché du Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT) afin de demander que le réseau de Vermes soit intégré au syndicat. Celui-ci est déjà en charge de la production et de la distribution de l'eau potable pour les villages de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

« L'intégration de Vermes permettrait d'une part de gagner en efficience sur les plans technique et administratif, d'autre part d'uniformiser la tarification et les prestations pour tous les villages du Val Terbi.

Il est à mentionner qu'elle n'impliquera toutefois pas une interconnexion entre les deux réseaux ; les sources et ouvrages de Vermes continueraient à être exploités de la même manière. Ces derniers sont conformes aux normes actuelles et ont été modernisés ces dernières années.

Un rapport technique, élaboré avec le bureau d'ingénieurs RWB, a permis de préciser les modalités de reprise, en particulier au niveau des éléments financiers. Une reprise du réseau d'eau de Vermes par le SEVT, sans contribution financière de la part du SEVT ou de la Commune de Val Terbi est proposée. Le SEVT reprendrait le réseau public avec les fonds et les dettes, tout en tenant compte des investissements à consentir à court, moyen et long termes sur le réseau.

La situation au 01.01.2024 :

- Dette du Service des eaux de Vermes : Fr. 70'237.50
- Total des fonds du Service des eaux de Vermes : Fr. 136'355.94

Une convention de reprise, décrivant le cadre et les conditions d'une intégration du réseau de Vermes au SEVT a été élaborée et acceptée par le comité du SEVT, les exécutifs de Mervelier et Courchapoix ainsi que par l'Assemblée des délégués le 5 juin 2024.

Une modification de trois articles du Règlement d'organisation du SEVT par l'ajout/suppression du village de Vermes est aussi nécessaire.

Les documents vous ont été transmis en amont de la séance et je me tiens à votre disposition s'ils en appellent à des questions.

Conformément aux dispositions du Règlement d'organisation et d'administration de notre commune, article 17, alinéa 4, l'objet est du ressort du corps électoral. La votation populaire pourrait avoir lieu conjointement à la prochaine votation fédérale fixée au 22 septembre 2024. Le projet de message à l'attention des électeurs vous est parvenu et il vous appartient de le modifier ou de le valider.

Le Conseil communal est favorable à ce que le réseau de Vermes intègre le SEVT, selon les modalités décrites dans la convention d'intégration. C'est pourquoi, il invite le Conseil général à préavisier favorablement ce transfert ».

M. le Président ouvre la discussion. Comme personne ne demande d'informations complémentaires, il propose de passer au vote.

Décision :

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général **préavise favorablement l'intégration du réseau d'eau de Vermes au Syndicat des eaux du Val Terbi ainsi que le message au corps électoral tel qu'il est proposé.**

9. Octroyer un soutien financier au FC Vicques de 110'000 frs au total, en vue du remplacement de l'éclairage des terrains de football comprenant a) une participation financière de 50'000 frs maximum b) un prêt de 60'000 frs maximum, remboursable en 10 ans, sans intérêts

Avant d'entrée en matière, **M. Michel Arnoux** salue M. Pierre Périat, membre du comité directeur du FC Vicques.

« Le club de football de Vicques, qui évolue en 3^e ligue et compte près de 200 membres, rencontre depuis quelques années des difficultés financières. Bien que le budget de fonctionnement soit équilibré, certaines charges sont importantes, réduisant les capacités du club à investir dans d'autres aspects nécessaires à son développement et son fonctionnement.

Pour remédier à la problématique, la commune propose d'apporter son soutien financier en vue du remplacement de l'éclairage actuel des terrains par une solution LED moderne et respectueuse de l'environnement. »

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

PRESENTATION

Le FC Vicques a été fondé en 1953 et a donc fêté l'an passé ses 70 ans d'existence.

Aujourd'hui, le club compte près de 200 membres, dont 80 juniors et 40 vétérans, le tout réparti en 7 équipes.

Les cotisations sont fixées ainsi : 80 frs pour les enfants, 100 frs pour les jeunes, 250 frs pour les adultes.

En comparaison c'est un peu plus élevé au FC Val Terbi mais c'est moins qu'au FC Courroux-Courrendlin.

Le budget 2024 est d'environ 130'000 frs (don't 13'000 frs de subventions communale et cantonale).

LES INFRASTRUCTURES

Au début des années 90, le club souhaite accompagner son développement par des infrastructures adaptées. Le comité lance alors un projet ambitieux : un stade doté de 3 terrains dont 2 éclairés, 4 vestiaires, une buvette. Le budget est de 700'000 frs. Un droit de superficie est négocié avec la bourgeoisie et un crédit communal de 500'000 frs est accepté en votation populaire, le solde étant à la charge du club. Le stade actuel des Prés-Ronds est mis en service en juillet 1992. Il fait encore aujourd'hui la fierté du club.

Même si elles sont bien entretenues, les installations ont aujourd'hui plus de 30 ans. En particulier, l'éclairage et l'arrosage constituent des charges qui pèsent lourdement sur les finances du club. Au budget 23-24, les charges d'infrastructures s'élèvent à 47'450 frs.

Le bien foncier appartient à la bourgeoisie de Vicques, laquelle accorde un droit de superficie au FC. Pour le reste, le club est propriétaire de toute l'infrastructure. Cette situation est très favorable pour la commune, dégagée de toute charge d'entretien, ce qui constitue une exception dans le canton. La plupart des communes jurassiennes sont propriétaires des installations de ce type et en assument l'entier des charges financières.

Pour ne prendre qu'un exemple tout proche, à Courrendlin, la commune a investi plus d'un million dans la construction de la nouvelle buvette. En outre, la collectivité assume toutes les charges d'éclairage et d'entretien du stade, soit un montant de 20'000 frs par an.

LE PROJET

La transition énergétique est une réalité en marche sur le territoire communal. Toutes les rues des villages sont maintenant équipées avec la technologie LED, avec à la clef des économies substantielles.

Le changement d'éclairage du stade de foot s'inscrit donc dans cette même logique. Le plan de législature est par ailleurs sans équivoque sur ce point : « la commune soutien une politique énergétique favorisant les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et accompagne les citoyens dans la transition énergétique ».

Dans cette optique, le Conseil communal a accueilli favorablement la demande du comité du FC et négocié une solution qui s'inscrit parfaitement dans le plan de législature tout en préservant les finances communales. Dans le plan de financement négocié, un souci majeur du Conseil communal a été de respecter dans toute la mesure du possible une égalité de traitement vis-à-vis des autres sociétés de la commune, celles propriétaires de leurs infrastructures (scouts, tir) tout comme celles qui utilisent les infrastructures communales (volley etc...).

Venons-en si vous le voulez bien à des considérations plus techniques :

- L'éclairage actuel repose sur 33 ampoules de 2'000 watts chacune, soit une consommation de 66 kWh, ce qui représente une facture annuelle de 9'000 frs
- La technologie des ampoules actuelle est obsolète : la durée de vie des ampoules est atteinte, voire dépassée
- Les pièces de remplacement ne seront plus commercialisées à court terme.

A cela s'ajoute la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage actuel : la lumière se diffuse largement en dehors des limites du stade et constitue une gêne pour les habitations proches, en particulier le home.

En outre, le club local subi la pression de l'ASF, laquelle souhaite instamment que les clubs passent à la technologie LED. A titre d'incitation, l'association nationale verse une subvention pour autant que le changement se fasse d'ici à 2026. La subvention est incluse dans le plan de financement.

Le montant estimé de la subvention pour le FC Vicques est d'environ 355 frs par luminaire (soit peut-être 6'000 frs sous réserve du nombre définitif de luminaires).

Il faut savoir encore que la plupart des matchs sont programmés en journée. L'éclairage est utilisé pour :

- Les entraînements (qui pour des raisons évidentes ne peuvent pas se donner la journée)
- Les matchs de vétérans qui doivent obligatoirement être programmés le vendredi en nocturne

Si bien que les luminaires sont allumés 350 heures par année, soit une consommation de près de 30'000 kWh/an

Pour chiffrer son projet, le comité du FC a examiné 3 offres, entre 85'000 frs et 107'000 frs. C'est l'offre BKW qui a été retenue pour un montant de 89'146 frs TTC. Le comité a donné sa préférence à un fournisseur local, garantissant une maintenance locale. D'autre part, BKW a remporté l'appel d'offre pour la patinoire régionale et installera le même matériel.

De manière à être très transparent sur ce dossier, l'offre BKW, pas plus que les autres offres d'ailleurs, ne comprend pas les contrôles sécuritaires obligatoires :

En effet, en préalable à l'installation et pour garantir la sécurité des techniciens appelés à travailler sur le chantier, il a fallu procéder à un contrôle de la stabilité des 10 mâts. Le coût du contrôle effectué par une société agréée s'est monté à 4800 frs et a été pris en charge par le club.

Le contrôle a malheureusement mis en évidence un défaut de stabilité sur 6 des 10 mâts. Il s'agira donc de remédier à ce problème. Ce travail sera effectué par les membres du club.

LE PLAN DE FINANCEMENT

Pour ces raisons, le Conseil communal a jugé bon de fixer un plafond à son apport financier.

- Don communal forfaitaire : 50'000 frs
- Prêt communal sans intérêt amortissable sur 10 ans : 60'000 frs
- Total plafonné : 110'000 frs
- Charges additionnelles à charge du club

Les charges additionnelles seront couvertes par les fonds propres du club :

- Subvention ASF : 6'000 frs
- Don Décovi SA : 10'000 frs

D'autres sources de financement sont encore activement prospectées.

CONCLUSIONS

Le Conseil communal est convaincu de la nécessité et de la cohérence du projet mené par le comité du FC Vicques et tient à accompagner cette société dans sa transition énergétique comme le prévoit le plan de législation accepté par le Conseil général. Comme évoqué plus haut, il en résultera une économie substantielle d'énergie, une réduction de la pollution lumineuse et la technologie mise en place durera dans le temps.

Cette action très concrète s'inscrit parfaitement dans le « Plan Climat » imposé par le canton aux communes jurassiennes.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion est ouverte. La proposition du Conseil communal ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil général.

Mme Gabrielle Maître-Brusatin souhaite connaître quels critères ont été retenus pour l'octroi de cette enveloppe. Elle a besoin d'éclaircissements sur le montant du don, du prêt, et la part des éventuelles subventions.

Selon le conseiller communal **M. Michel Arnoux**, il faut faire la distinction entre les frais liés au remplacement de luminaires et tous les autres frais annexes qui pourraient s'ajouter. Le Conseil communal a voulu bien différencier les deux, raison pour laquelle, les montants ont été plafonnés. Ont

été pris en compte notamment les frais liés à l'activité de la société. Il est rappelé que les besoins ainsi que les charges de fonctionnement de FC Vicques sont fondamentalement différents d'autres sociétés. Tout ceci a été longuement discuté avant de vous présenter la demande.

M. Alain Munier souhaite prendre la parole pour communiquer la position du groupe « Centre et sympathisants » au sujet du soutien financier au FC Vicques, point qui a été discuté lors de leur réunion préparatoire du 18 juin.

« Dans un premier temps nous étions à une très large majorité favorables à la proposition du Conseil communal, y compris à la prise en charge de 50'000 frs par la commune. Des représentants de l'exécutif nous ont présenté la situation et ont répondu à satisfaction à toutes nos questions. Ils ont amené tous les détails qui nous intéressaient, aussi sur des éléments qui ne figuraient pas dans les documents que nous avons reçus. Le dossier a été parfaitement étudié et discuté en amont, les arguments sont clairs et réfléchis. Les conclusions sont favorables à la commune, au FC Vicques et donc à la communauté en général.

C'est alors que nous avons eu connaissance d'un courriel du 18 juin présentant la position du groupe Val Terbi Ensemble et des conditions drastiques proposées pour soutenir le FC Vicques.

Les effets de surprise et d'agacement passés, nous avons laissé les états d'âme de côté et nous avons analysé les conditions présentées. Vous vous doutez bien qu'elles ne nous paraissent pas acceptables !

Le FC Vicques devrait s'engager à contribuer financièrement au projet ? Il suffit de poser la question et d'écouter les réponses pour savoir que des recherches de fonds spéciaux sont déjà en cours. De plus, pas besoin d'être attentif longtemps pour apprendre que le FC Vicques paie déjà des montants annuels très importants pour l'entretien de son infrastructure. Cette infrastructure qui, puisqu'il semble nécessaire de le rappeler, profite à toute la communauté !

L'aide apportée ne devrait être utilisée que pour le remplacement de l'éclairage des terrains ? Drôle de condition... Cela va de soi... C'est clairement précisé dans la question qui nous est posée ce soir. De plus la commune vérifiera automatiquement les factures au moment d'attribuer les fonds.

Le Conseil général devrait voir les comptes 2023 du FC Vicques ? Bizarre... Je rappelle que nous sommes le législatif de Val Terbi. L'exécutif est entre les mains du Conseil communal qui a déjà fait son boulot et étudié les comptes du club avant de venir ici avec sa proposition !

Le Conseil communal et le Conseil général devraient se voir présenter les comptes du FC Vicques pendant 10 ans ? Et aussi ceux des autres sociétés soutenues par la Commune peut-être ? N'avons-nous rien d'autre à faire ?

Seule la première condition posée mérite à notre avis le débat. **Quel montant accorder à fond perdu et quel montant accorder en prêt ?**

Le Conseil communal propose donc un don de 50'000 frs et un prêt de 60'000 frs.

Le groupe « Val Terbi Ensemble » nous a annoncé vouloir serrer la vis en refusant tout montant à fond perdu et en exigeant un remboursement plus rapide du montant prêté.

Pour sa part, le groupe « Centre et sympathisants » tient à soutenir les sociétés locales de manière égalitaire. Nous faisons pleinement confiance au Conseil communal pour étudier chaque cas et proposer les mesures adaptées, en tenant compte principalement du poids de l'infrastructure assumée par la société, du nombre de membres et de juniors concernés.

Nous tenons surtout à ce que le FC Vicques puisse avancer dans son projet maintenant, c'est la bonne saison pour démarrer les travaux. L'éclairage actuel a sa place au musée. Le remplacer par des LED est non seulement important financièrement mais représente aussi un pas non négligeable en faveur de l'environnement, ce que nous devons soutenir !

Nous tenons enfin à ne pas étrangler le FC Vicques en exigeant des conditions de remboursement trop sévères par rapport à l'équilibre financier du club. En conséquence le groupe «Centre et sympathisants» propose le compromis suivant :

Octroyer un soutien financier au FC Vicques de 110'000 frs au total, en vue du remplacement de l'éclairage des terrains de football comprenant :

- a) Une participation financière de 25'000 frs
- b) Un prêt de 85'000 frs maximum, remboursable en 15 ans, sans intérêts.

Mesdames et Messieurs, merci de nous suivre et d'accepter cette solution de compromis ! »

Une suspension de séance est demandée par **M. Patrick Cerf**. Au vu de la situation, **M. le Président** suspens la séance et accorde 10 minutes pour permettre la discussion dans chaque groupe.

A la reprise de séance, **M. Patrick Cerf** prend la parole :

Il ne remet pas en question le soutien au football. Lui le premier est un fan de football des talus. Il constate que malheureusement il y a eu des carences de communication, ce qui n'est pas convenable pour un tel crédit. De son point de vue, les précisions qui ont été données ce soir auraient certainement évité bien des discussions au sein des deux groupes en amont de la séance. Il remercie d'ailleurs **M. Michel Arnoux** pour les explications détaillées transmises tout à l'heure.

M. le Maire rappelle que lui-même et ses collègues se tiennent toujours à disposition pour répondre aux questions avant la séance. Il sait que le traitement égalitaire des sociétés est un sujet sensible, toutefois, il peut assurer que le Conseil communal y est très attentif et veille constamment à l'équité entre les différentes sociétés locales. Si à l'avenir d'autres sociétés ont besoin d'un soutien, la commune sera toujours ouverte à la discussion.

Une contre-proposition est faite par **M. Martin Clerc** :

Il a personnellement envie de soutenir les sociétés locales, mais le don d'argent le gêne, c'est pourquoi il propose un prêt sans intérêt du montant nécessaire soit, 110'000 frs au maximum.

M. Joseph Zmoos tient à féliciter le Conseil communal pour l'excellente présentation du dossier, que personnellement il soutient. De son point de vue le football rassemble et c'est un excellent moyen de divertir notre jeunesse.

M. Martial Chételat rappelle encore qu'il s'agit avant tout d'éviter une pollution lumineuse car ces lampadaires, d'une autre génération, gênent les habitants aux alentours, la Résidence des Pins notamment.

Effectivement, selon **M. Michel Arnoux**, plusieurs plaintes sont parvenues à la commune sans qu'aucune solution puisse être trouvée.

Avant de passer au vote, **M. Eric Schaller** souhaite rappeler que l'on parle ici d'un soutien à une société active dans le sport, la formation et le soutien à la jeunesse, une société qui porte elle-même le poids du coût de l'entretien de ses installations.

Peut-être que le dossier aurait pu contenir plus d'informations. Mais les réponses ont été apportées lors des séances de groupe et ce soir par le porteur du dossier.

Mesdames et Messieurs, le football est le sport le plus populaire de Suisse, 10'000 matchs sont joués chaque week-end. Dans d'autres communes à proximité, les installations sont simplement communales.

Le football encore plus que n'importe quel sport, c'est un liant. Il lie les enfants du Val Terbi qui évoluent dans les différents clubs du groupement, il lie les romands et les germanophones. Il est aussi, et c'est important pour ceux qui ont la fibre sociale, un grand facteur d'intégration pour les enfants issus de l'immigration. Je vous invite à vous rendre aux matchs du groupement junior du Val Terbi pour le voir. Ou simplement à regarder la constitution de notre équipe nationale samedi soir.

Prononçons-nous ce soir en tenant compte de ces valeurs !

Après s'être assuré que la parole n'était plus demandée, **M. le Président** propose un premier vote pour déterminer laquelle des deux contre-propositions sera opposée à la proposition du Conseil communal :

Résultat I

Contre-proposition du groupe « Centre et sympathisants » d'une **participation financière de 25'000 frs et un prêt de 85'000 frs maximum, remboursable en 15 ans, sans intérêts : 14 voix**

Contre-proposition de M. Martin Clerc : **prêt de 110'000 frs maximum remboursable en 15 ans, sans intérêts : 6 voix**

Il est ensuite proposé de déterminer la préférence entre la contre-proposition du « Centre et sympathisants » et la proposition du Conseil communal :

Résultat II

Contre-proposition du groupe « Centre et sympathisants » d'une **participation financière de 25'000 frs maximum et un prêt de 85'000 frs, remboursable en 15 ans, sans intérêts : 14 voix**

Proposition du Conseil communal : **participation financière de 50'000 frs maximum et un prêt de 60'000 frs maximum, remboursable en 10 ans, sans intérêts : 4 voix**

Décision :

Par un vote à main levée, **par 16 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS**, le Conseil général **accepte l'octroi d'un soutien financier au FC Vicques de 110'000 frs au total par une participation financière de 25'000 frs maximum et un prêt de 85'000 frs maximum remboursable sur 15 ans, sans intérêts.**

10. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de Mme Jesintha THANGARAJAH et de son fils Thamillavann THANGARAJAH dans le cadre d'une naturalisation ordinaire

M. le Maire s'avance à la tribune :

Le Conseil général doit se prononcer sur la demande de Mme Jesintha THANGARAJAH et de son fils Thamillavann THANGARAJAH.

Les personnes prénommées ont déposé une requête visant à l'obtention de la nationalité suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité communal et cantonal.

Mme Jesintha THANGARAJAH est née le 24 octobre 1973 au Sri Lanka et vit en Suisse depuis 2000. Depuis 2007, elle réside dans la commune avec son mari et leurs fils Thamillavann, né le 21 juillet 2008. Le couple tient le magasin d'alimentation du village de Vermes. Leur fils effectue un apprentissage de logisticien à la Poste.

Bien intégrés en Suisse, et plus particulièrement au village et dans la région, Mme Jesintha THANGARAJAH souhaite obtenir la nationalité suisse. Son fils mineur est inclus dans sa demande de naturalisation.

En vue de transmettre ce dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, le Conseil communal vous recommande d'accorder le droit de cité communal à Mme Jesintha THANGARAJAH et à son fils Thamillavann THANGARAJAH.

Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de 500 frs plus les frais administratifs seront perçus pour le traitement du dossier.

Décision :

A l'unanimité, le Conseil général octroie le droit de cité communal à Mme Jesintha THANGARAJAH et à son fils Thamillavann THANGARAJAH.

Nous les félicitons et leur souhaitons beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans notre Commune.

11. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Diego Laurent LOVERA dans le cadre d'une naturalisation ordinaire

Le Conseil général doit ensuite se prononcer sur la demande de M. Diego Laurent LOVERA.

Le requérant est né le 16 décembre 2007 à Delémont. Depuis 2008, il réside à Vicques, avec sa maman. Actuellement, il effectue un apprentissage d'informaticien à l'EMT à Porrentruy.

Ce jeune homme participe à la vie associative de la région puisqu'il joue au football au FC Val Terbi et fait partie des scouts St-Nicolas de Flüe.

En vue de transmettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, le Conseil communal vous recommande d'accorder le droit de cité communal à M. Diego Laurent LOVERA.

Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de 200 frs plus les frais administratifs seront perçus pour le traitement du dossier.

Décision :

A l'unanimité, le Conseil général octroie le droit de cité communal à M. Diego Laurent LOVERA.

Nous le félicitons et lui souhaitons beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans notre Commune.

12. Communications

12.1 Nomination du nouveau concierge

M. Pierre Lovis s'avance à la tribune et s'exprime en ces termes :

« Cela fait maintenant quelques mois que nous naviguons sans concierge principal, à la suite de la démission de M. Rebaï. Durant cette période, nos concierges auxiliaires se sont organisés et ont assumé leurs responsabilités de mains de maître. Je voudrais ce soir les remercier sincèrement pour la qualité de leur travail et leur professionnalisme.

En date du 12 février 2024 le Conseil communal a nommé M. Jacques Lachat au poste de concierge principal à 100%. Il a pris ses fonctions le 1^{er} juin et l'équipe de conciergerie est maintenant au complet avec encore Mme Anne Kottelat, M. Loïs Musumeci apprenti, Mme Emine Kamberov, Mme Marie-Noël Möri, Mme Isabelle Faivre, Mme Christelle Charmillot.

M. Jacques Lachat est né le 8 mai 1971, habite Montsevelier, est marié et papa de trois jeunes adultes. Menuisier-ébéniste de formation, il touche à tout, ayant des connaissances en électricité, sanitaire, mécanique, soudage, peinture, carrelage, etc...

De nature joviale, sympathique et serviable, il sait également être rigoureux, organisé et sérieux dans ses engagements.

Au nom du Conseil communal, je souhaite à M. Jacques Lachat de trouver dans son travail beaucoup de satisfaction et de plaisir et qu'il soit bien accueilli dans sa nouvelle fonction.

12.2 Introduction du 30km/h dans les villages

M. Yvan Burri souhaite communiquer sur ce point :

« Pour rappel la situation actuelle est différente suivant les localités. Alors qu'à Vicques beaucoup de rues sont limitées à 40 km/h - ce qui est une solution boiteuse aux yeux de la loi - dans les autres localités c'est la limitation nationale à 50 km/h dans les localités qui fait foi.

Nos villages ont un réseau de ruelles qui date d'il y a bien longtemps, sinueuses et étroites, qui ne sont souvent pas conçues pour y circuler à 50 km/h. De ce fait, avec l'augmentation de la puissance et du nombre de véhicules le sentiment du « tout pour la voiture » au détriment de la sécurité et du partage de l'espace public est ressenti comme un malaise par bon nombre des habitants. Des villes bien plus grandes en ont fait aussi le constat.

Le Conseil communal a donc décidé de limiter la vitesse à l'intérieur du bâti à 30 km/h sauf pour la route cantonale, considérée comme une voie de transit et qui est de la compétence cantonale. L'examen fait par le bureau du cas de Vermes, bâti pour une grande part près de la route cantonale, a mis en lumière que cette dernière pourrait aussi en faire partie. Cela permettrait à une majorité de la population de profiter d'une mesure sécuritaire le long d'un tracé sans trottoir ni garde-corps sur les berges de la rivière. Le canton a été du même avis et procède lui-même de son côté à ce processus de consultation.

La commune a donc fait paraître dans le Journal officiel du 13 juin dernier les 3 dépôts publics, un pour chaque localité, afin de, conformément à l'usage, ouvrir les voies de recours au public et ce, pendant 30 jours.

La suite comprendra le traitement des éventuelles oppositions, l'appel d'offres pour la signalisation, la date d'instauration par le Conseil communal puis les travaux de signalisation.

Nous pouvons donc envisager que ces mesures de ralentissement du trafic entreront en vigueur cet automne.

Merci pour votre écoute ».

12.3 Soutien aux secrétariats des écoles

Par **Mme Elisabeth Dennert** :

« Depuis un certain temps, des réflexions sont en cours sur la charge des directrices des écoles primaires au niveau du secrétariat. Leurs tâches sont de plus en plus complexes et chronophages avec une décharge en heures accordées du service de l'enseignement qui reste la même.

Pour certains travaux comme par exemple la mise sous pli elles sont clairement surqualifiées. Elles ont un réel besoin d'être soulagées dans leur travail administratif.

L'école secondaire du Val Terbi dispose d'un poste de secrétariat, financé par le syndicat scolaire. Dans le cadre de l'engagement d'une nouvelle personne pour ce poste, le comité de l'ESVT s'est posé la question, si on ne pouvait pas gagner des synergies en mettant la nouvelle secrétaire à disposition des cercles scolaires primaires, en augmentant bien sûr son taux d'occupation.

Le taux estimé par cercle scolaire primaire s'élève à 10 %. En accord avec les communes de Courchapoix et de Mervelier, nous avons engagé la nouvelle secrétaire à un taux d'occupation de 80 % au lieu des 60 % que représentaient ce poste à l'ESVT jusqu'à maintenant.

Les 20 % supplémentaires seront effectués pour les écoles primaires et refacturés aux communes concernées selon les heures effectuées par cercle scolaire. Ce n'est donc pas une création de poste, la commune sous-traite les tâches administratives des écoles.

Je vous remercie de votre attention ».

12.4 Patrouilleurs scolaires

Mme Elisabeth Dennert poursuit :

« Depuis, j'ai envie de dire toujours, Mme Marie-Claude Charmillot est présente devant l'école du village de Vicques aux heures de midi pour que les enfants puissent traverser la route cantonale en toute sécurité. Elle était fidèle au poste, n'a jamais manqué et les enfants et leurs parents pouvaient être sûrs de sa présence aux heures où les automobilistes sont impatients de rentrer. Maintenant elle prend sa retraite plus que méritée.

Des réflexions sont certes en cours pour sécuriser cette traversée physiquement, mais ce n'est pas pour demain.

Le service d'une patrouilleuse n'est pas une obligation légale, toutefois, le Conseil communal a la volonté ferme de continuer d'offrir aux enfants cette sécurité. Il a activement cherché une personne pour remplacer Mme Charmillot, en vain.

Je profite de votre présence pour lancer un appel : dites-le autour de vous, demandez-vous si vous-mêmes pourriez accomplir ce travail.

C'est un travail rémunéré mais contraignant au niveau des horaires. Il faut être présent tous les jours de la semaine de 11h30 à midi. Il peut aussi être réparti entre plusieurs personnes.

Si nous ne trouvons personne, les enfants devront traverser seuls dès la rentrée une route large et avec beaucoup de circulation.

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Président scrute la salle et constate que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et que la parole n'est plus demandée.

Avant de clôturer la séance il tient encore à saluer tous les acteurs de la vie associative de la commune, toutes les personnes qui mettent sur pieds des événements. Il pense notamment à l'association Vic'En gliSse qui chaque année donne la possibilité à de nombreux enfants de passer une semaine à la neige ainsi qu'aux groupe de jeunes parents de Corban qui, ce printemps à mis sur pieds « Cor'bancs s'émerveillent » et qui précédemment a proposé les « Fenêtres de l'Avent » !

Pour eux un tonnerre d'applaudissement.

M. Eric Schaller remercie les personnes présentes, leur donne rendez-vous le 10 septembre prochain à 18h30 à Corban pour la séance qui sera suivi d'un moment convivial, et leur souhaite un bel été.

La séance est levée à 21h45.

Vicques, le 25 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Eric Schaller
Président

Sylvie Koller
Secrétaire